

N° 35999

Le 15 janvier 2015

January 15, 2015

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Cromwell et Wagner

Coram: McLachlin C.J. and Cromwell and
Wagner JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

M.B.

M.B.

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Ville de Montréal

City of Montréal

Intimée

Respondent

- et -

- and -

Commission des lésions professionnelles

Commission des lésions professionnelles

Intervenante

Intervener

JUGEMENT

JUDGMENT

La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la demande d'autorisation d'appel est accueillie. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt

The motion for an extension of time to serve and file the application for leave to appeal is granted. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of

N° 35999

de la Cour d'appel du Québec (Montréal),
numéro 500-09-023971-138, 2014 QCCA
860, daté du 1 mai 2014, est rejetée avec
dépens.

Quebec (Montréal), Number
500-09-023971-138, 2014 QCCA 860, dated
May 1, 2014, is dismissed with costs.

J.C.C.
C.J.C.